

Projet de réponse de la délégation britannique du Conseil de l'UEO à la recommandation 383 de l'Assemblée sur le problème des armes nucléaires en Europe (Londres, 31 août 1982)

Légende: Le 31 août 1982, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse du Conseil de l'UEO, préparé par la délégation britannique, à la recommandation 383 de l'Assemblée sur le problème des armes nucléaires en Europe. Le Conseil de l'UEO partage bon nombre des opinions de l'Assemblée, en particulier l'importance de la signature en 1979 des accords SALT II (Strategic Arms Limitation Talks), l'ouverture des négociations START (Strategic Arms Reduction Treaty), ainsi que la poursuite des consultations au sujet des INF (Intermediate-Range Nuclear Forces). Le Conseil est également persuadé que le contrôle des armements et les mesures de défense doivent se compléter mutuellement dans le cadre d'une politique de sécurité équilibrée. Et tout comme l'Assemblée, il est d'accord de poursuivre les préparatifs pour un éventuel déploiement de missiles de croisière et de Pershing II en Europe de l'Ouest.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 383 sur le problème des armes nucléaires en Europe. Londres: 31.08.1982. WPM (82) 17. 4 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1982, 01/04/1982-30/11/1982. File 202.413.30. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_britannique_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_383_de_l_assemblee_sur_le_probleme_des_armes_nucleaires_en_europe_londres_31_aout_1982-fr-27ba21bc-738e-4dd8-9784-7d35dd39a3e3.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

WPM (82) 17

Original anglais

31 août 1982

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 383

sur le problème des armes nucléaires en Europe

(Doc. C (82) 76)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse, préparé par la délégation britannique, à la recommandation No 383 sur le problème des armes nucléaires en Europe.

Ce projet sera examiné par le groupe de travail lors de sa prochaine réunion, le vendredi 17 septembre 1982.



9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 383
préparé par la délégation britannique

1. Le Conseil se félicite de l'intérêt constant que porte l'Assemblée à la politique de l'OTAN sur les forces nucléaires intermédiaires (I.N.F.) et prend soigneusement note des vues de l'Assemblée. Il partage bon nombre des opinions exprimées dans la recommandation et son préambule, notamment quant à la nécessité de faire en sorte que le contrôle des armements et les mesures de défense se complètent mutuellement dans le cadre d'une politique de sécurité équilibrée, et quant à l'importance de la double décision de 1979 comme base du rétablissement de l'équilibre dans le domaine des I.N.F.

2. Le Conseil se trouve d'accord avec l'Assemblée sur la nécessité de poursuivre les étroites consultations actuelles entre les Alliés au sujet des I.N.F. Il se félicite que des exposés périodiques, faits au Conseil de l'Atlantique nord par les dirigeants de la délégation des Etats-Unis aux négociations sur les I.N.F., viennent s'ajouter à la série continue des réunions du Groupe consultatif spécial, pour les pays membres qui ont participé à la double décision de décembre 1979.

3. Le Conseil se trouve également d'accord avec l'Assemblée sur l'importance qui s'attache à poursuivre les préparatifs en vue du déploiement des missiles de croisière lancés du sol et des Pershing II. La détermination de l'OTAN de mettre en

.../...

oeuvre sa décision du 12 décembre 1979 est le facteur clé qui a permis de persuader l'Union soviétique de s'engager dans des négociations sur le contrôle des armements à Genève, et continuera de constituer un élément capital pour aboutir à des résultats concrets. Les membres du Conseil qui ont participé à la décision de décembre 1979 continueront de faire tout en leur pouvoir pour que l'on progresse rapidement vers la conclusion d'un accord négocié sur la base de ce que l'on appelle "l'option zéro" ou "le niveau zéro", pour les missiles I.N.F. à base terrestre de plus longue portée. Ils réaffirment que dans les phases suivantes des négociations d'autres systèmes I.N.F. pourraient faire l'objet de limitations. Cependant, ils pensent qu'il serait prématuré de préjuger l'instance au sein de laquelle pourrait être examiné un éventuel accord de limitation des armements portant sur les systèmes nucléaires à courte portée ou du champ de bataille. Il conviendra d'examiner en priorité les systèmes qui intéressent plus particulièrement les deux parties.

4. Le Conseil est heureux de répéter que les gouvernements membres ont accueilli favorablement la relance du contrôle des armements stratégiques par l'ouverture des négociations START, ainsi que les assurances selon lesquelles les accords existants demeureront intacts pendant la négociation d'un accord START. Le Conseil partage le souci de l'Assemblée de voir tout accord sur la limitation des armements assorti de mesures de vérification efficaces.

.../...

5. Le Conseil doute que le gouvernement des Etats-Unis ait besoin d'encouragements extérieurs pour garder à l'examen les mesures existantes destinées à prévenir toute éventualité d'une guerre par accident ou erreur de calcul, et à cet égard il a noté les initiatives exposées par le Président Reagan dans le discours qu'il a prononcé en juin 1982 à Berlin.

6. Le Conseil reconnaît que les chiffres publiés au sujet des forces de l'Alliance et de celles du Pacte de Varsovie, tels que ceux qui figurent dans le document de l'OTAN sur la comparaison des forces publié au printemps 1982, devront sans doute être mis à jour périodiquement. Il reconnaît également que les gouvernements membres devront poursuivre leurs politiques actives d'information afin que l'opinion publique soit bien informée de la politique de l'Alliance en matière de sécurité et de la menace qui pèse sur les membres de l'OTAN.

7. Pour ce qui est d'une réflexion européenne sur les aspects politiques des débats du Conseil de l'Atlantique nord, les membres européens de l'Alliance examinent les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil entre eux ainsi qu'avec leurs alliés nord-américains, dans le cadre des consultations informelles normales. Certaines de ces questions sont également examinées par les membres de la Communauté européenne dans le cadre normal des procédures de coopération politique de la Communauté.